



Lettre N°17

novembre 2018

aux adhérents

Contrat régional Forêt bois : l'avenir du Morvan dans vos claviers

[1]. Direction
Régionale
de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la
Forêt Bourgogne-
Franche-Comté

La consultation publique sur le contrat régional forêt bois vient d'être lancée sur le site internet de la Draaf¹. Nous avons obtenu sur le papier des avancées environnementales mais qui restent des recommandations qui ne conditionnent pas les aides de la région... Il faut contribuer en nombre (sur internet) pour avoir un impact significatif...

DES AVANCÉES OBTENUES GRÂCE À NOS ACTIONS

Nous nous battons avec acharnement depuis 2 ans contre le projet d'accélération de l'industrialisation du Morvan, induit par le projet de contrat régional forêt bois, déclinaison locale du plan national forêt bois, lui-même issu de la loi LAAF combattue par SOS forêt en 2014.

[2]. Loi d'avenir
pour l'agriculture,
l'alimentation
et la Forêt

Après avoir obtenu une 2^e version moins catastrophique, une 3^e version assez proche de la 2^e vient d'être mise en consultation publique via internet. Les nombreuses actions que nous avons pu mener grâce à vous, notamment au sein du collectif SOS forêt Bourgogne, n'ont pas été vaines et ont permis à la version actuelle du document de bénéficier d'un volet écologique quasi inexistant dans la première version.

MAIS DES AVANCÉES NON CONTRAIGNANTES DANS LE TEXTE

Ces avancées sont encore insuffisantes mais surtout elles font l'objet de recommandations qui ne sont pas contraignantes. Même si l'environnement est présent partout dans le texte, nous craignons qu'il ne soit là que pour calmer les populations et habiller de vert l'industrialisation. Leurs applications dépendront de la volonté des acteurs de la filière, de la volonté politique, et des outils d'applications du contrat forêt bois qui seront définis sans nous et sans transparence ni concertation. Autant dire que le volet environnemental risque de rester symbolique.

Indice symptomatique du texte : l'objectif de mobilisation du bois reste en très forte augmentation alors que nous frisons actuellement dans le Morvan les 100 % de mobilisation de l'accroissement annuel. La décapitalisation de la forêt est en marche...

UNE LOGIQUE CONTRE-PRODUCTIVE FACE AUX GRANDES QUESTIONS ACTUELLES

Plus grave encore, la logique même du processus piloté par la vision industrialiste de la filière et de quelques grands commis de l'état depuis la loi de 2014 jusqu'à aujourd'hui est totalement contre productive au regard des grands enjeux qui nous attendent et conditionnent la survie même de l'humanité : l'effondrement de la biodiversité et le changement climatique. Pourtant, sur le long terme, il y a moyen de produire autant de bois en préservant voire en développant la biodiversité et le stock de carbone.

La logique actuelle est strictement économique et de court terme, l'environnement étant vu au mieux comme une contrainte qu'on gère à la marge. La logique actuelle c'est de mettre au pas la nature et de l'industrialiser comme en agriculture. La logique actuelle c'est de formater la forêt à la demande économique de court terme au lieu de chercher à favoriser l'usage des bois de nos forêts dans le temps long. La logique actuelle c'est de traiter la forêt comme une ressource minière et un placement financier au lieu de la traiter comme un écosystème vivant producteur d'une ressource bois, mais aussi de nombreuses aménités gratuites (qualité de l'eau, de l'air, stockage du carbone, régime des pluies etc.), indispensable à pérenniser pour pouvoir continuer à vivre sur terre.

Ces raisonnements dépassés ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux. Les problèmes sont pourtant identifiés, les enjeux édictés, les solutions existantes. C'est le problème de fond de ce contrat régional que l'on cherche par tous les moyens à amender : il est basé sur une logique dépassée et sans issue. Nous n'arriverons probablement pas à inverser cette logique mais nous pouvons encore

obtenir que les subventions liées au contrat forêt bois soient assujetties à un certain nombre de contraintes environnementales à respecter. Nous avons obtenu que l'environnement soit mentionné comme souhaitable dans le projet, il faut obtenir qu'il soit indispensable à l'obtention de subventions. Un moindre mal en attendant que nos élites se rendent compte que le mur sur lequel leur politique va se crasher n'est plus très loin...

Nous demandons aussi un droit de regard sur l'important volet communication et sur l'information diffusée aux populations et notamment dans les écoles.

LES SOLUTIONS EXISTENT

Les solutions qui permettent de stocker du carbone, de préserver la biodiversité tout en produisant du bois sont connues et simples. 180 scientifiques du monde entier l'ont rappelé à l'Europe le 17 septembre 2017^[3]. Ils recommandent notamment :

« • *Toutes les forêts anciennes et d'une grande valeur patrimoniale doivent être protégées afin de sauvegarder la biodiversité et les stocks de carbone. Les zones déjà dégradées doivent être régénérées par le biais de mesures nationales et d'un vaste plan d'action de l'Union Européenne. [.../...]*

• *Les méthodes de gestion forestière telles que la sylviculture en couvert permanent qui réduit les émissions de gaz à effet de serre doivent être encouragées.*

• *Les forêts feuillues et mixtes autochtones doivent être préférées car elles stockent généralement plus de carbone, ont un meilleur albédo^[4] et rendent plus*

de services en tant qu'écosystèmes. Les processus biophysiques doivent aussi être pris en compte.

Les politiques doivent produire des incitations pour augmenter la résilience des forêts, sauvegarder le carbone dans le sol et stimuler la production de produits du bois ayant une longue durée de vie. Par conséquent, nous vous demandons, en tant que décideurs, de prendre position pour le climat et pour la biodiversité – la planète Terre n'a pas besoin d'un surplus d'émissions. Elle a besoin de résilience et de forêts qui la refroidissent. »

C'EST DIFFICILE, MAIS LA DYNAMIQUE EST LÀ

Le constat n'est donc pas enthousiasmant, mais notre mobilisation reste indispensable pour freiner et cadrer l'industrialisation de la forêt en marche. C'est même très important pour préserver un espoir d'évolution vraiment positive ultérieure. Nous (les mouvements de défense de la forêt) n'avons jamais touché autant de personnes qui sont très réceptives à nos propos, nos diverses manifestations ont été un succès, le dernier film sur la forêt « Le temps de forêts » fait salle comble partout en France, la marche pour la forêt des syndicats de l'ONF a rassemblé plus de 1 500 personnes à Tronçais pour y signer le manifeste de Tronçais par 20 ONG françaises et internationales et le prix Nobel alternatif Raül Montenegro.

Il faut donc tous s'impliquer et participer à cette consultation pour montrer la détermination des populations à maintenir un environnement en état satisfaisant et assurer un avenir décent à nos enfants.

[3]. Lettre ouverte de 180 scientifiques au conseil européen le 25 septembre 2017

[4]. Pouvoir réfléchissant d'une surface, c'est-à-dire le rapport de l'énergie lumineuse réfléchie à l'énergie lumineuse incidente. Plus la réflexion des rayons du soleil est forte, moins il réchauffe l'atmosphère.

Comment faire concrètement ?

Contribuer par quel moyen ?

- **soit pas internet** : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Contrat-regional-Foret-Bois>

- **soit par courrier papier** : DRAAF Bourgogne Franche-Comté 4 bis, rue Hoche – BP 87865 21078 DIJON Cedex en précisant bien vos nom, prénom, adresse. Pour rédiger votre contribution, la procédure est la suivante : « donner un titre à vos propositions et observations » puis « résumer en quelques mots vos propositions et observations », puis indiquer « vos propositions et observations »...

Comment rédiger la contribution ?

Chaque contribution doit être originale (pas de copier-coller) pour pouvoir être prise en compte. Nous vous invitons donc à donner votre sentiment avec vos mots sur le projet vous pouvez faire très simple et très court ou développer certains arguments ou propositions qui vous semblent importants. Vous pouvez la faire sérieuse et argumentée ou lâcher ce que vous avez sur cœur. L'important est de contribuer.

Comment lire le dossier ?

Le dossier comporte 4 documents :

- le contrat lui-même qui est assez long et rébarbatif, utilisez le sommaire pour aller à l'essentiel.

- « l'évaluation environnementale » qui est plus lisible et synthétique, compte tenu de nos préoccupations. Elle permet aussi de voir la progression du projet et les avancées que nous avons

obtenues au regard de la version 1.

- l'avis de l'autorité environnementale qui est intéressant à consulter car nombre de remarques sont proches des nôtres...

- la réponse à l'avis dans lequel on apprend que les données connues ne permettent pas de savoir dans quelles forêts (du Morvan) va pouvoir se faire l'augmentation de prélèvement... ce qui signifie aussi qu'on ne sait pas non plus où sont les forêts sensibles que le contrat « recommande » de protéger.

Cependant, comme dit plus haut, ne vous laissez pas abuser par les « recommandations » environnementales qui émaillent le dossier mais ne sont pas contraignantes ! L'application de ce texte en l'état va aggraver le développement de la coupe rase et de l'enrèglement dans le Morvan...

Truc et astuce sur internet

Les fichiers sont très lourds à télécharger pour les Morvandiaux en bout de ligne... plus facile à consulter en ligne sans les télécharger.

Avec certains navigateurs, la fenêtre pour contribuer s'ouvre par défaut en position zoom, ce qui a pour effet de positionner hors champs le bouton « envoyer »... pour accéder au bouton il faut dézoomer via les outils de votre navigateur [affichage / zoom / zoom arrière sur firefox] jusqu'à l'apparition du bouton en bas à droite.

RENDEZ-VOUS AU CARROUÈGE POUR EN PARLER

**samedi 24 novembre à 18h
pour une AG spéciale contrat forêt bois**

EN COMPLÉMENT de la contribution sur le site de la Draaf, nous vous invitons aussi à soutenir la cyber action de SOS forêt :

<https://www.cyberacteurs.org/cyberactions/enfranceaussilesforetssontsurexploi-2637.html>

Contrat régional forêt bois, l'analyse de SOS Forêt Bourgogne :

Les 7 péchés capitaux

Tout commence avec la crise de 2008 - Crise écologique ? Crise climatique ? Non, crise économique-financière ! Voilà, le ton est donné : la motivation de cette planification tient dans l'économie. La forêt est vue avant tout comme une ressource à exploiter dans une optique de croissance. Tout au long du document on voit la volonté de cacher la réalité extractiviste sous un camouflage « vert », le mot « gestion » est systématiquement associé au mot « durable », ça ne mange pas de pain.

L'objectif de la « modernisation de la structure de la forêt privée » [sic] c'est de la rendre « plus compétitive et créatrice de valeurs ». La région va « aider les investissements pour améliorer la performance » !

Encore plus d'abatteuses, de débuseurs, de camions pour qui la région va financer un « maillage de la desserte » ! Quand on arrive aux objectifs opérationnels, ils touchent avant tout à l'économie et quand on aborde les problèmes environnementaux comme le climat, on parle « d'adapter les essences » tout en prônant un « développement du bois énergie » !

C'est la raison d'être de ce Contrat qui constitue le problème originel, fondé uniquement sur des motivations économiques de court terme, il s'inscrit dans les vieilles stratégies de plan.

1- Le Contrat privilégie la compétitivité de la filière :

La récolte future est estimée non pas dans la forêt mais sur une extrapolation des volumes actuellement traités par les industries de la première transformation. Le Contrat organise l'augmentation des coupes de bois : regroupement des petites parcelles, nouvelles dessertes forestières, aides à l'équipement (engins toujours plus gros, plus porteurs et au final plus lourds), « communication » auprès des élus, du public, des scolaires... Il augmente encore les pressions sur les massifs les plus productifs, au point pour certains de les spécialiser (par exemple le massif du Morvan dans la production intensive du résineux) et/ou de les surexploiter.

> Le Contrat ne prend pas en compte les autres enjeux de nos territoires !

2 – De simples « précautions » et « préconisations » pour préserver nos forêts des dérives productivistes :

Le volet environnemental du Contrat se réduit à des « précautions » et « préconisations » généralistes. La grande majorité (90 %) des forêts de la Région est classée

en « peuplements de type 3 » prétendus sans enjeux particuliers, et pour lesquels on ne s'interdit aucune dérive. Pire, le Contrat ne dit ni où, ni comment les prélèvements supplémentaires se feront et n'en évalue pas les conséquences sur la nature, l'eau et les paysages.

> Dans un contexte d'intensification sylvicole et de standardisation de la production, la régression environnementale est certaine !

3 – Reboiser avec du résineux, améliorer avec du résineux...

L'augmentation de la récolte pose la question du renouvellement et de l'amélioration des peuplements. Dans ce modèle intensif, le coût du reboisement après la récolte (coupe rase) repose en partie sur la collectivité avec les aides publiques. Mais l'amélioration des peuplements n'est vue que du point de vue économique. Plus grave, elle cache un objectif moins avouable : adapter la forêt à la demande de l'industrie et notamment soutenir les plantations résineuses – avec une nouvelle vague de transformations de forêts en plantations – même quand elles ont de « bonnes potentialités économiques » [sic].

> La production industrialisée du résineux est celle qui impacte le plus le patrimoine naturel et le climat : nous ne comprenons pas le soutien politique et financier de la Région !

4 – Une forêt multifonctionnelle découpée en rondelles :

La forêt multifonctionnelle répond aux 3 fonctions économique, environnementale et sociale. Or dès lors que l'on sépare ces 3 fonctions, notamment en privilégiant localement la fonction de production, on quitte la multifonctionnalité et on entre dans la spécialisation. Or le Contrat ne précise ni l'échelle, ni les critères d'appréciation de la multifonctionnalité, diluant ainsi les effets de l'industrialisation sylvicole. La multifonctionnalité des forêts n'est pas une vue de l'esprit mais le cadre du maintien d'un équilibre vital entre la satisfaction des besoins économiques immédiats, la pérennité et les autres fonctions de la forêt.

> Le Contrat se doit de garantir une gestion durable et (réellement) multifonctionnelle de nos forêts !

5 – Climat : tous responsables ?

La forêt est l'un de nos meilleurs (et derniers) atouts pour l'atténuation du réchauffement climatique. Elle est en même temps soumise aux pressions climatiques qui bousculent les équilibres en place. Certaines pratiques sylvicoles intensives mettent en péril ces équilibres et ne doivent pas recevoir de soutiens publics : coupes rases, monocultures et enrésinement...

Au contraire, nous attendons de la Région qu'elle oriente les financements publics vers des alternatives sylvicoles qui ont fait la preuve de leur pertinence économique, environnementale et sociale, comme la gestion en futaie irrégulière et diversifiée.

> Il est de notre responsabilité collective de ne pas ajouter de pressions sylvicoles aux pressions climatiques !

6 – Forêt et carbone : ne nous laissons pas abuser !

Moins une forêt est gérée, plus elle est efficace au titre du réchauffement climatique, notamment par la séquestration du carbone dans la biomasse et dans le sol. Une forêt mature n'est pas saturée : elle continue à capter du carbone et surtout à l'immobiliser dans les horizons profonds du sol. Plus dense et plus vivante, la forêt est plus performante qu'un peuplement éternellement jeune qui ne stocke que sur la durée de son cycle, dans des conditions de sylviculture « dynamique » qui portent atteinte au bon fonctionnement du sol.

L'usage du bois (même en intégrant le recyclage et la substitution avec d'autres matériaux ou énergies d'origine fossile) ne compense pas les pertes en volumes et en durée de stockage occasionnées en forêt par l'activité sylvicole. Il ne s'agit cependant pas de s'interdire de produire le bois dont notre société a besoin, mais de le faire dans les meilleures conditions carbo-climatiques possibles avec les bons choix sylvicoles : favoriser le mélange des essences et les synergies locales, allonger les cycles, privilégier les traitements irréguliers...

> Le Contrat ne se positionne pas sur les orientations de sylviculture qui permettent de maintenir ou d'améliorer le bilan carbone : grave manquement, car le réchauffement climatique ne nous attend pas !

7 – Un Contrat entre l'État et les acteurs économiques

Les associations environnementales (qui représentent la société civile) ont été consultées au cours de la rédaction du Contrat, sans que leur avis ne soit réellement pris en compte. Au final la récolte attendue est précisément chiffrée et organisée, mais les grandes orientations pour la forêt restent très généralistes, en particulier sur l'équilibre entre l'augmentation de l'activité sylvicole, la préservation du milieu naturel, du climat et l'attractivité des territoires. En réalité, le Contrat se défausse sur les directives et stratégies régionales sylvicoles à venir auxquelles les associations ne sont pas invitées à participer : le débat sur la forêt se poursuivra à huis clos. La Région vient de manquer une occasion d'exprimer ses nouvelles compétences.



Vauclaix le 17 novembre 2018

Chères adhérentes, chers adhérents,

Conformément à nos statuts, nous vous informons que l'Assemblée Générale extraordinaire en vue de modifier les statuts de notre association se tiendra le **samedi 15 décembre 2018 à 18h au Carrouège** [carrefour de Vauclaix 58140]. Sans quorum suffisant une seconde AG se tiendra le **samedi 19 janvier 2019 à 18h au Carrouège**. Cette convocation vaut pour les 2 dates.

Depuis plusieurs années, nous déclarons un bureau composé de plusieurs co-présidents, co-secrétaires, co-trésoriers sans problème auprès de la préfecture. Nos statuts précisant : « au moins, un président, un secrétaire, un trésorier ».

Cette année, nous avons dû batailler avec la préfecture pour qu'elle accepte. Pour éviter que ce problème ne se renouvelle, nous proposons de modifier nos statuts :

Actuellement le texte de désignation du bureau est le suivant :

« Le Bureau est composé au moins d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, élus au scrutin secret par le Conseil d'administration conformément à l'article 10 supra. »

Nous proposons de modifier le texte de la façon suivante :

« Le Conseil d'administration peut décider d'un bureau composé de plusieurs co-présidents, co-secrétaires, co-trésoriers. Le Conseil d'administration peut aussi décider qu'une, ou plusieurs, de ces 3 fonctions soit assumée par une seule personne par fonction, nommées alors président, secrétaire et trésorier. Le Conseil d'administration peut aussi décider de désigner des vices présidents, secrétaires adjoints et trésoriers adjoints. Les membres du bureau sont élus au scrutin secret par le Conseil d'administration conformément à l'article 10 supra. »

Le bureau

Procuration

IMPORTANT Les 2 personnes doivent être à jour de cotisation. Un mandataire ne peut être porteur de plus de 2 mandats.

Je soussigné(e)

donne pouvoir à M. M^{me}

pour me représenter et voter à l'Assemblée Générale d'Adret Morvan du 15 décembre 2018 et du 19 janvier 2018 à 18h [rayer si besoin la date inutile].

Le

à

signature de la personne qui donne pouvoir

signature du mandataire qui reçoit le pouvoir